



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Irak, Suleymaniah

Après avoir passé plus de 5 ans à l'étranger, M. B. a décidé en Avril 2015 de rentrer volontairement dans son pays d'origine, l'Irak.

Le SEM (Secrétariat d'Etat aux Migrations) a approuvé une aide à la réintégration de 3000 CHF afin qu'il puisse redémarrer une activité professionnelle après son retour et a mandaté l'OIM de mettre en œuvre son projet de réintégration.

L'OIM Irak a discuté ce projet avec M. B. et l'a aidé à finaliser son business plan : M. B. a décidé d'ouvrir un atelier de couture car c'est le travail qu'il avait fait avec son père avant de quitter son pays. M.B. a trouvé un atelier à louer et il a fait des recherches pour trouver le matériel nécessaire, tel qu'une machine à coudre.

L'OIM Irak l'a par la suite accompagné pour acheter le matériel et a également payé une année de loyer en avance pour l'atelier.



Une année plus tard, l'OIM Irak lui a rendu visite dans son atelier afin de discuter avec lui de sa situation. M. B. a raconté à l'OIM ses projets de futurs, il aimerait agrandir son atelier, et il a dit :

"Before my departure to Europe, my income was better and I had a great numbers of customers. But I trust on my ability that I will do better in near future, I am really feeling optimistic "

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, Juillet 2016